

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

1 JUILLET 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES
SOCIALES ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE
PAR **MME CHANTAL BERTOUILLE.**

⁽¹⁾ Voir Doc. n° 567 (2007-2008) n° 1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	3
2	Discussion des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la ministre Fonck	5
2.1	Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	5
2.1.1	Réponses de la ministre	5
2.2	Division organique 16 – Santé	6
2.2.1	Réponses de la ministre	7
2.2.2	Répliques	8
2.3	Division organique 17 – Aide à la jeunesse	9
2.3.1	Réponses de la ministre	9
2.4	Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	10
2.5	Division organique 19 – Enfance	10
2.5.1	Réponses des représentants de l'ONE	11
2.5.2	Réponses de la ministre	12
2.5.3	Répliques	12
3	Votes	13
	ANNEXE	14

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 1er juillet 2008(2), procédé à l'examen du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

La ministre déclare que les moyens dévolus à l'ensemble des secteurs Santé, Aide à la jeunesse, Aide sociale spécialisée et Enfance restent globalement stables par rapport au budget initialement prévu. Ils passent de 474.367.000 € à 481.715.000 €, soit une augmentation de 7.368.000 €.

Elle précise que l'ajustement revêt une portée essentiellement technique liée à l'évolution de l'index.

Elle relève ensuite quelques éléments importants :

Au niveau du non marchand, elle précise que l'indexation des enveloppes destinées au financement des accords du non marchand passe de 2 à 3,3% entraînant ainsi une majoration globale de 428.000 €.

Concernant la DO 16 – Santé - elle apporte les précisions suivantes :

Elle déclare que la prévention des cancers constitue une priorité. Elle précise que l'année 2008 est consacrée au démarrage du nouveau programme de dépistage du cancer colorectal, ainsi qu'à la numérisation du programme Mammotest.

Le budget initial 2008 a été majoré de 250.000 € passant de 1.700.000 € à 1.950.000 €. De ce budget, un montant de 377.000 € a été transféré

(2) **Présents** : Mme Bonni, Mme Bouarfa, M. Calet, M. Collignon, M. Delannois, M. Gennen, Mme Simonis, Mme Bertouille, Mme Bidoul, Mme Pary-Mille, M. Willocq, M. Yzerbyt, M. du Bus de Warnaffe, M. Galand (Président)

Assistaient également à la réunion :

Mme Fremault, M. Walry : membres du Parlement

Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

M. Parmentier, Administrateur général de l'ONE

Mme Desmet, collaboratrice à l'ONE

Mme Görrler, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Fonck

Mme Lee, experte du groupe PS

Mme D'Ursel, experte du groupe MR

Mme Bernard, experte du groupe cdH

sur l'AB 74.01 pour financer l'achat du matériel relatif à la numérisation du programme Mammotest. Il s'agit d'une technique budgétaire obligatoire étant donné qu'il s'agit de dépenses patrimoniales.

Un marché public européen a été publié et les offres doivent rentrer pour le 22 juillet. Il s'agit à la fois de l'achat du matériel et de la maintenance de ce matériel et de l'équipement.

Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'une diminution du budget ; ce montant restant destiné à la lutte contre le cancer.

Par rapport au cancer du sein, elle signale que l'année 2008 correspond à l'installation du centre de 2ème lecture qui viendra étoffer les missions du Centre communautaire de référence (CCR).

Concernant la prévention des assuétudes, elle précise qu'un budget supplémentaire de 147.000 € a été prévu. Ce montant correspond à tout ce qui concerne les assuétudes, la prévention et le travail en milieu festif et notamment 14 festivals en Communauté française ; il permettra également d'octroyer une subvention pour un nouveau projet « Citadelle – Canal J » relatif à la lutte contre les assuétudes dans les milieux de vie des jeunes sur la région de Tournai et le long de la frontière entre le Hainaut et le Nord de la France ; cette région étant fortement peuplée en « méga dancings ».

Au niveau des subventions des services PSE, elle indique qu'elles augmentent de 138.000 € afin de corriger l'impact de l'indexation et de tenir compte des derniers chiffres de populations scolaires certifiés par les services PSE au 31 mars 2008.

Concernant le dépistage de la surdité néonatale, elle souligne qu'actuellement 45 maternités sur 50 ont signé la convention dans le cadre du programme de dépistage de la surdité.

Elle déclare que le dernier rapport d'activités sur la surdité établit que 50% des maternités dépassent les 80% d'enfants testés et que 25% d'entre elles dépassent les 92%.

A l'AB 33.06.25, cette situation entraîne un surcoût financier de 60.000 € nécessaire en vue de faire face au surplus du programme et notamment aux dernières maternités qui sont rentrées dans le programme.

Au niveau des subventions des organismes agréés, elle signale un supplément de 60.000 € en vue de financer un CLPS supplémentaire sur la région de Namur.

Par ailleurs, elle signale le transfert de 104.000 € de l'AB 33.07.24 vers l'AB 33.08.24. Il s'agit de

subventions en faveur des problématiques émergentes et des projets pilotes. Elle souligne que c'est au travers de cette allocation de base 33.08.24 que se trouvent les projets cofinancés par l'Europe dans le cadre des Interreg.

Concernant la DO 17 – Aide à la jeunesse – elle attire, en premier lieu, l'attention des commissaires sur l'AB 01.01.07. Il s'agit d'une allocation de base qui concerne l'indexation relative aux subventions des services privés agréés.

Elle précise qu'en début d'année, la provision était de 3.123.000 €. Avec la deuxième indexation, la provision passe à 5.779.000 €.

Concernant les subventions destinées aux projets particuliers, elle indique que l'AB 33.16.12 enregistre une majoration de 619.000 €. Elle vise toute une série de projets. Elle indique que les subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés prévues à l'AB 33.12.11 sont toujours transférées lors de l'ajustement à l'AB 33.16.12. La mise en place de projets particuliers articulés autour de la politique liée au soutien de populations de mineurs immigrés justifie cette redistribution.

Un crédit supplémentaire de 500.000 € est également prévu à cette AB 33.16.12. Un montant complémentaire de 468.000 € est destiné aux AMO et au financement des services d'accrochage scolaire.

Concernant le financement des services d'accrochage scolaire, elle rappelle qu'il existe une subvention annuelle de 100.000 € financée pour moitié par l'enseignement à la DO 52 et pour moitié par le secteur de l'aide à la jeunesse à la DO 17.

Au niveau des frais de personnel, la Communauté française prend en charge le différentiel avec le coût salarial des 46 postes APE qui sont octroyés au service accrochage scolaire par la Région wallonne.

Pour la Région bruxelloise, la Communauté française supporte le coût de 2 ACS sur fonds propre et le différentiel entre le coût salarial des 16 postes ACS qui sont octroyés au 3 services d'accrochage scolaire sur Bruxelles et la contribution à 95 % de la Région bruxelloise.

Le montant total dans l'enveloppe « aide à la jeunesse » des 12 SAS s'élève à 925.703 €.

Elle indique qu'il est important de renforcer en amont notamment les services AMO et la lutte contre les décrochages scolaires.

Une série de projets figurent sur cette AB 33.16.12. Elle cite quelques exemples :

- l'équipe de l'Entretiens qui intervient en ambulatoire et de manière rapide dans des situations de crise, que ce soit dans les domaines de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale ou de l'Awiph. Ce projet met en avant le travail des jeunes en difficulté considérés comme des cas limites ;
- l'Impromptu dont le promoteur est le centre « Les Goélants » et qui répond à la prise en charge ambulatoire de jeunes directement concernés par l'aide à la jeunesse et la santé mentale et plus particulièrement des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

A propos de l'AB 33.10.14 – Subsidés aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aides décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse. Un montant de 200 milliers d'€ supplémentaire est prévu dans le cadre d'une redistribution. Cette AB vise toutes les mesures qui sont décidées par les autorités mandantes en faveur des mineurs ou de leur famille pour des enfants qui ne sont pas hébergés dans des institutions de l'aide à la jeunesse. Il s'agit notamment de frais de lunettes, de repas scolaires, de prise en charge de psychothérapies, etc. Il s'agit d'une mesure de précaution afin de posséder des disponibilités suffisantes le cas échéant.

Ce montant de 200 milliers d'€ provient de l'AB 33.23.14 – Subventions des familles d'accueil. Elle précise que le rythme de consommation de cette allocation de base est moins important qu'escompté.

A propos du Plan pour l'aide à la jeunesse 2008, elle souligne le renforcement des SAJ/SPJ. Elle précise que le coût est plus important puisque l'année 2008 est complète.

Elle indique qu'il est également prévu un renforcement des familles d'accueil d'urgence et une campagne d'information. Cette campagne d'information est confiée lors du 2ème semestre 2008 au Conseil sectoriel de l'accueil familial. Cette mesure permettra une augmentation des placements en famille d'accueil dans les cas d'urgence ; 5 équivalents temps plein supplémentaires ont été prévus pour ces familles d'accueil d'urgence. Un renforcement des centres d'accueil d'urgence, des missions AMO des Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) post-IPPJ.

Par rapport au Service de prestation éducative et philanthropiques (SPEP), AB 33.19.14, elle indique que ceux-ci s'occupent notamment des travaux d'intérêt général et de la médiation. Elle rappelle qu'en 2007, la capacité annuelle de presta-

tions et de prises en charge dans les SPEP est passée de 1.300 à 1.900. Pour 2008, elle passe de 1.900 à 2.300.

Elle rappelle que les SPEP prennent en charge une grande partie des mesures alternatives à l'hébergement pour des mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction.

Elle précise que la redistribution de 245.000 € résulte de l'analyse de cette allocation de base faisant apparaître clairement que le solde est suffisant.

A la DO 18 – Aide sociale spécialisée - elle précise qu'une redistribution de 113.000 € est intervenue vers l'AB 33.05.12 – Subsidés en faveur de l'aide aux détenus – provenant de l'AB 33.03.12 – Subsidés aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens.

Elle souligne que cette redistribution vise à permettre des prises en charge particulières sur le maintien du lien entre des parents détenus en prison et leurs enfants ; le maintien des liens de parentalité est très important, à la fois pour les détenus et pour les enfants.

A la DO 19 – Enfance - elle précise qu'une importante augmentation a été prévue à l'AB 41.01.11 – soit 15.480.000 €. Elle rappelle que lors de la négociation du nouveau contrat de gestion de l'ONE, il avait été décidé de prévoir une dotation de base élargie au niveau de l'ONE.

En vertu de l'article 194 §1er du nouveau contrat de gestion de l'ONE, les crédits inscrits aux allocations de base relatives aux centres de vacances, aux équipes SOS Enfants, à la provision pour politiques nouvelles et à la provision index sont désormais intégrés dans la dotation de base de l'Office.

Elle souligne que plus la dotation de base est élargie, plus le 1 % supplémentaire octroyé par an à l'ONE sera élevé. Elle donne ensuite des précisions sur le montant de 15.480.000 € :

- Centres de vacances : 2.898.000 € soit l'initial 2008 indexé ;
- Equipes SOS Enfants : 5.112.000 € soit l'initial 2008 indexé auquel s'ajoute un financement complémentaire de 206.000 € tel que prévu par le contrat de gestion ;
- Provision pour politiques nouvelles indexée soit 1.720.000 € ;
- Provision relative à l'indexation des frais de personnel de l'ONE alimentée à hauteur de

2.287.000 € au budget initial et qui s'élève à l'ajustement à 4.065.000 € auxquels s'ajoutent 215.000 € de correction d'indexation de la dotation de fonctionnement.

- Impact des décisions du secteur XVII et Comité A soit 1.470.000 € pour couvrir notamment l'octroi des chèques repas aux agents à dater du 1er juin 2008 et le remboursement à 100 % des frais de transport domicile – lieu de travail.

2 Discussion des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la ministre Fonck

2.1 Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Concernant les travaux de construction à Wauthier-Braine, Mme Pary-Mille déclare que ceux-ci devaient débuter en janvier 2008. Elle demande si le crédit prévu est suffisant pour pouvoir réaliser des économies d'énergie. Elle demande des précisions quant aux techniques qui seront retenues et utilisées dans ce domaine.

Dans le programme I – Hôpitaux universitaires – M. Galand rappelle qu'il était de tradition, jusqu'à cette législature, d'établir une compensation entre l'AB – Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires – et les deux AB – Construction.

Il souligne que les taux d'intérêts et donc les charges d'emprunts augmentent actuellement. Il demande des précisions sur la manière dont il sera possible de répondre à cette hausse des charges d'emprunts.

2.1.1 Réponses de la ministre

La ministre déclare que les travaux de Wauthier-Braine sont en cours. Elle demandera à son administration quels sont les points spécifiques sur lesquels elle pourra apporter des éléments par rapport aux travaux.

En matière d'hôpitaux universitaires, elle précise qu'il s'agit de l'application de la circulaire budgétaire du ministre du Budget.

Elle indique que les deux items AB 61.34.12 sont identiques. Il s'agit de l'engagement et de l'ordonnancement. Elle souligne que le montant retiré en moyens d'actions doit aussi être retiré en

moyens de paiement. Le même montant n'est retiré qu'une seule fois.

2.2 Division organique 16 – Santé

M. du Bus de Warnaffe déclare que son groupe a plusieurs raisons de se réjouir de l'augmentation de cette division organique, de la prise en considération importante de tout ce qui relève de la prévention des assuétudes et du cancer, de l'augmentation des budgets relatifs au dépistage précoce de la surdité et du maintien des crédits en matière de prévention du sida, même s'il ne concerne que 0,01 %, un chiffre qui prend une autre dimension lorsqu'on le compare à la population touchée par le cancer.

Concernant le programme interrégional, financé par l'allocation de base destinée aux problématiques émergentes et projets particuliers, il demande à la ministre si elle peut citer des exemples concrets de ces projets émergents et également les projets qui font l'objet d'une co-subsidiation des niveaux européen et communautaire.

En matière de formation continuée, il relève une diminution des crédits. Il s'agit de crédits facultatifs pour les subventions à la formation continuée. Comment s'explique cette diminution ? Est-ce parce qu'il n'y a pas de demandes ? Dans l'affirmative, quels sont les facteurs explicatifs sur l'absence de demandes en terme de formation continuée ?

A propos du lancement du plan alcool, il demande si cette initiative entraîne des conséquences financières. Sont-elles chiffrables aujourd'hui au niveau de la Communauté française ?

Concernant la nouvelle priorité du plan communautaire opérationnel en matière de santé-environnement, il demande si des éléments ont déjà été mis en place depuis le mois de janvier 2008.

Mme Bertouille se réjouit de constater que le budget relatif aux assuétudes n'a pas diminué.

En ce qui concerne la prévention des cancers, elle constate une diminution pour la prévention des cancers de 127.000€.

Elle souhaiterait obtenir des précisions sur la justification du transfert des crédits vers des dépenses patrimoniales.

A propos de la problématique de l'émergence des projets particuliers à l'initiative du gouvernement, elle souhaiterait obtenir des précisions.

En matière de promotion de la santé à l'école

et de formation continuée, elle constate que la totalité du crédit prévu au budget initial a été supprimé. Elle demande des précisions.

Concernant le dépistage du cancer du sein, elle fait référence à un article de presse portant spécifiquement sur le travail des centres de coordination provinciaux ; ces derniers s'interrogent sur l'efficacité des mesures qui sont prises au niveau de la Communauté française. Elle demande quel sera le rôle des centres de coordination provinciaux en la matière ?

Sur la problématique des animations d'éducatrices sexuelle et affective, elle demande des précisions sur les projets en cours.

En matière de promotion de la santé à l'école, elle demande s'il existe toujours une pénurie en médecine scolaire ? Elle souhaiterait obtenir un bilan sur cette problématique.

A propos de la vaccination, elle rappelle qu'elle a interrogé la ministre sur l'évolution des budgets. Elle demande les raisons pour lesquelles il n'est rien prévu au niveau du budget ajusté, compte tenu des dépassements budgétaires constatés ?

Concernant la prévention du sida, elle souhaiterait savoir si le gouvernement a pris une décision à propos de la Plate Forme Prévention Sida. Elle demande également des précisions sur la répartition entre la Plate Forme et les différentes associations au niveau de l'ajustement.

M. Gennen déclare qu'il se joint à l'intervention pertinente de M. du Bus de Warnaffe.

Il félicite la ministre pour l'ensemble de l'ajustement et relève que les politiques et les programmes du budget initial sont confirmés.

Il souligne en matière de santé tout ce qui relève de la prévention des assuétudes et de la prévention des cancers.

M. Galand déclare qu'il se joint aux questions de Mme Bertouille à propos de la prévention des cancers.

Par rapport au cancer du sein et à la numérisation, il demande quel est son impact sur les agréments des services ? Il indique que des rendez-vous seraient fixés à plus ou moins brève échéance en fonction de la demande, soit du bilan sénologique complet qui entraîne une charge plus importante pour l'INAMI, soit du mammoth. Il demande des précisions.

Concernant les budgets relatifs aux recherches, il demande si des recherches plus importantes sont initiées en prévention primaire.

En matière de prévention du sida, il souhaiterait obtenir des précisions sur l'exécution du budget 2007 et sur les précisions d'exécution du budget 2008.

Il souhaiterait que ces documents figurent en annexe au rapport.

A propos des problématiques émergentes et des projets particuliers du gouvernement, il demande si les projets particuliers sont soumis à l'avis du Conseil supérieur de la promotion de la santé.

Il souhaiterait obtenir des précisions sur les projets environnement-santé. Où en est-on dans l'étude du biomonitoring à Ath ? Quels sont les crédits prévus en la matière ?

A propos de la promotion de la santé à l'école, il relève le manque de crédits prévus pour la formation. Il manifeste, dès lors, son inquiétude.

Il indique la nécessité de revaloriser la médecine préventive notamment en sensibilisant les étudiants en médecine. Il souligne l'importance de la médecine scolaire. Il cite l'exemple suivant : lorsqu'un certificat médical est remis à une école par un médecin traitant, la direction de l'école devrait en principe le soumettre à l'avis du médecin de la médecine scolaire ; il appartient à ce dernier de conseiller la direction de l'école.

2.2.1 Réponses de la ministre

La ministre souligne qu'elle a prévu un budget notamment par rapport au projet Interreg. Elle donnera des informations complémentaires dans quelques mois.

Elle précise l'existence d'un montant de 150.000 € pour la fédération des plannings familiaux. Cette initiative permet de cibler notamment les milieux défavorisés. Elle rappelle que l'éducation sexuelle et affective fait partie des missions des plannings familiaux. Il s'agit d'une difficulté pour obtenir un accord entre les différents niveaux de pouvoir.

Elle indique qu'elle a décidé de financer, à hauteur de 120.000 €, un nouveau projet par rapport à la vie sexuelle des personnes handicapées.

Une liste reprenant l'ensemble des projets figurera en annexe au rapport.

Concernant la formation continuée, elle souligne qu'aucune demande n'a été introduite. Cependant, elle précise que des formations spécifiques sont financées en faveur des services PSE.

Elle cite ensuite quelques exemples :

- des formations PSE sont dispensées au départ du programme II et notamment les journées PSE qui se composent de formations à raison de trois journées par an sur des sujets divers ;
- des formations qui sont transversales à la stratégie santé publique et notamment sur la présentation du tableau de bord, une journée pour la promotion de la santé du cœur et une journée sur les habitudes saines à l'école et rentrant dans la stratégie alimentation saine ;
- des formations sont organisées à partir des CLPS. Ceux-ci jouent un rôle important entre les services PSE et les professionnels de la promotion de la santé ;
- des formations sont organisées par des ASBL subventionnées en matière d'assuétudes à la demande des services PSE pour répondre à cette problématique.

Concernant le plan alcool, elle rappelle la déclaration conjointe des 7 ministres de la santé s'engageant respectivement au sein de leur gouvernement de décliner les mesures adéquates en la matière.

Au niveau de la Communauté française, elle indique qu'il existe toute une série de projets qui sont repris dans la dynamique globale « prévention des assuétudes ».

Elle déclare qu'il est logique de renforcer la communication vers les publics cibles et notamment les femmes enceintes et les jeunes. A propos des femmes enceintes, il convient de mener une stratégie de « non consommation d'alcool », compte tenu des risques au niveau du système nerveux central du nourrisson.

Elle précise que ce travail est réalisé notamment par le centre d'éducation pour le patient, par « Univers santé », par les points d'appui assuétudes, par les services de promotion de la santé à l'école, par l'ONE à travers les consultations prénatales et par les services AMO.

Au niveau de la santé environnementale, elle rappelle que la Communauté française travaille depuis plus de deux ans au niveau de la « Task Force » avec les entités fédérées. Un algorithme précis a été défini puisque la santé environnementale concerne, non seulement les ministres de la santé, mais également les ministres de l'environnement.

Elle donne ensuite les précisions suivantes :

La « Task Force » définit clairement le passage de toutes les informations et les prélèvements au

niveau du ministre de l'environnement de la Région wallonne par la SPAQUE. Ce passage par le logiciel de la SPAQUE permet de déterminer s'il existe un risque sur le plan de la santé, compte tenu des substances en présence. Dans l'hypothèse où un risque est identifié, le dossier est transféré à la Communauté française où un pool d'expertises santé-environnementale a été mis en place au niveau de l'Institut scientifique de santé publique – Louis Pasteur (ISSP).

Elle souligne que si un suivi doit être donné, la charge incombe à la Région wallonne ; c'est notamment le cas du biomonitoring pour Ath.

Elle indique qu'elle est intervenue auprès de la ministre en charge de l'environnement au niveau de la Région bruxelloise en vue de décliner le même modèle qu'avec la Région wallonne en tenant compte des spécificités de Bruxelles.

Elle déclare qu'elle est persuadée que dans le futur des matières environnementales surgiront touchant Bruxelles, la Région wallonne et la Flandre, y compris en matière de santé-environnementale.

Concernant la prévention du cancer du sein, elle précise que la prévention primaire consiste dans la lutte contre le tabac et dans la promotion de l'allaitement maternel. Elle rappelle qu'un transfert de 377.000 € a été effectué de l'AB 33.03.24 – Prévention des cancers – vers l'AB 74.01.24 – Dépenses patrimoniales – en vue de financer l'achat du matériel relatif à la numérisation du programme Mammothest.

Elle indique que les Centres communautaires de référence (CCR) garderont leur rôle d'appui à la stratégie de prévention du cancer du sein en fonction des politiques provinciales menées.

A propos des radiologues, elle déclare qu'elle a récemment rencontré le président du consortium radiologicum afin de trouver un accord sur les dates du passage du décentralisé au centralisé ; elle signale qu'il a également été question de toute la problématique de la numérisation par rapport à l'analogique.

Concernant les dépassements budgétaires 2007 en matière de vaccination, elle précise que le montant pour les vaccins non PREVENAR est de 172.558,56 € et pour les vaccins PREVENAR de 895.172,92 €.

Elle indique qu'une négociation avec l'INAMI devra être entamée. Elle précise que 2.467 doses pour le PREVENAR ont été distribuées en 2007 pour 50.000 naissances par an en Communauté française.

En matière de lutte contre le sida, elle déclare que le budget est important et n'est pas diminué au niveau du budget total. Elle souligne que la Communauté française a une double stratégie en la matière :

- il est important de maintenir un niveau de vigilance élevé au niveau de la population en général ; le travail de la Plate Forme Prévention Sida consiste à mener des campagnes durant l'année ;
- la ventilation des chiffres démontrent que le nombre des personnes infectées par le virus du sida augmente au niveau de la population fragilisée. Il s'agit notamment des personnes migrantes, homosexuelles et des femmes se trouvant dans le milieu de la prostitution. Elle déclare qu'un travail de proximité lui semble capital.

Par ailleurs, elle rappelle que la Plate Forme Prévention Sida est l'association qui reçoit le plus de crédits, non seulement par rapport à la politique du sida, mais également par rapport à l'ensemble des projets reçus au niveau de la Communauté française.

A propos de son engagement sur un financement de 400.000 € pour la Plate Forme, elle signale qu'elle a rédigé un arrêté de 249.000 € qui devra être complété au niveau du gouvernement pour le surplus.

2.2.2 Répliques

Concernant la prévention du sida, **Mme Bertouille** constate que les budgets sont globaux. Elle estime qu'une concertation avec les différents acteurs aurait été plus positive. Elle regrette qu'aucune décision n'ait été prise à propos de la Plate Forme Sida.

En matière de prévention des cancers, elle constate que l'addition des différents mouvements conduit à une diminution de 127.000 €.

La ministre lui répond qu'un appel européen a été lancé par rapport à ce montant. Les équipements seront placés au Centre de référence du cancer du sein.

M. Galand estime qu'une précision dans l'intitulé devrait être apportée ; il s'agit bien de la prévention du sida et de l'ensemble des maladies sexuellement transmissibles (MST).

2.3 Division organique 17 – Aide à la jeunesse

M. Yzerbyt rappelle que le budget initial 2008 avait été fortement augmenté. Il souligne que le travail de monitoring permet une répartition plus correcte des budgets. Il constate que l'augmentation des crédits à l'ajustement couvre principalement l'augmentation d'indexation, ce qui ne permet pas de renforcer les politiques existantes. Il se réjouit cependant que l'augmentation d'indexation ne porte pas préjudice aux politiques prévues à l'initial 2008.

Il souhaiterait obtenir des précisions sur la mise en place de la nouvelle Cellule d'information, d'orientation et de coordination (CIOC) qui devait être effective dans le courant du second semestre 2008.

A l'AB 33.06.15 – Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse – un crédit supplémentaire de 89.000 € est inscrit.

Il demande des précisions sur l'augmentation de cette allocation de base. Une étude spécifique a-t-elle été commandée ?

M. Gennen se réjouit, comme son collègue **M. Yzerbyt**, de constater que les politiques sont maintenues ainsi que les crédits qui sont mêmes parfois augmentés.

A l'AB 12.03.02 – Dépenses de consommation énergétiques : mazout, gaz, essence, électricité et charbon – une diminution importante de ce crédit est inscrite. **M. Galand** souhaite obtenir des précisions. Il demande des précisions sur la manière dont les primes de la Région wallonne sont utilisées dans le cadre des études conduisant à des économies d'énergie.

Par ailleurs, il souhaiterait obtenir des précisions sur le dépôt d'un éventuel projet de décret visant à pérenniser l'action des SAS.

A l'AB 33.31.14 – Subvention destinée au Fonds Old Timer – il demande quel est le nombre de travailleurs concernés par ce fonds.

A l'AB 12.33.04 – Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du service des méthodes, de la recherche et de la formation – un crédit de 200.000 € est inscrit.

A l'AB 33.11.14 – Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse – un crédit de 983.000 € est inscrit. **Mme Pary-Mille** souhaiterait obtenir des précisions sur la répartition budgétaire. Elle demande si les formations initiales et continuées seront coordonnées et rendues obligatoires pour tous les acteurs.

Concernant la prévention générale, elle souhaiterait obtenir des informations plus précises et plus claires. Elle lui demande si elle a fait le choix de privilégier les préventions individuelles via les AMO et les SAS. Elle demande également des informations concernant les Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse.

Au niveau des AMO, elle souhaiterait obtenir des renseignements par rapport à leurs actions. Où en est-on dans le renforcement et le reciblage de leurs mission ? Elle demande également des précisions sur l'évolution de la mise en œuvre du stage parental.

A l'AB 33.23.14 – Subvention des familles d'accueil – elle demande des informations sur le Conseil sectoriel de l'accueil familial et s'interroge sur son installation et les avis qu'il aurait déjà pu remettre.

2.3.1 Réponses de la ministre

La ministre déclare que le budget ajusté permet de garder dans son entièreté les avancées obtenues lors du budget initial 2008.

Concernant la réforme de la CIOC, elle précise qu'elle est actuellement en cours. La première étape de la réforme de la CIOC vise le développement de l'outil informatique et le remaniement de la cellule. La deuxième étape de cette réforme concerne l'extrapolation des données statistiques à partir des données CIOC. La troisième étape consiste en la mise en commun en vue d'en faire un outil qui facilitera le subventionnement des services. Elle indique que des tests internes s'effectuent actuellement et sont déjà opérationnels.

A propos du remaniement de la cellule, la sélection des candidats a été opérée pour les deux équivalents temps plein supplémentaires. Elle signale que la cellule CIOC qui se trouve actuellement à Wauthier-Braine sera rapatriée au mois de juillet 2008 à la DGAJ.

Au niveau des programmes de formation, elle déclare qu'une formation continue obligatoire a été mise en place au sein de l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse. Elle précise que ce plan de formation a fait l'objet d'un protocole avec les partenaires sociaux. La convention collective modalise les obligations des travailleurs et des employés.

Concrètement, un plan de formation prévoit des modules de formation obligatoires et optionnels pour 750 employés par an. Il sera évalué au début de l'année 2009.

Concernant la diminution de crédits à l'AB

12.03.02 – Dépenses de consommation énergétiques : mazout, gaz, essence, électricité et charbon – elle déclare que grâce au monitoring, il a été projeté que ce crédit était suffisant. Elle rappelle que cette allocation de base ne concerne que les services publics.

En matière énergétique, elle indique qu'une attention particulière est apportée au niveau de la construction de nouveaux bâtiments et notamment à Wauthier-Braine.

A propos de l'AB 33.06.15 – Etudes et recherches scientifiques – le détail figurera en annexe au rapport.

Par ailleurs, elle rappelle que le Conseil sectoriel de l'accueil familial vient d'être mis en place.

Concernant les SAS, elle souligne que le projet de décret a été adopté. L'arrêté de mise en application est passé en 2ème lecture au niveau du gouvernement et a été envoyé au Conseil d'Etat. Il s'agit d'un arrêté de mise en application transversale avec le ministre de l'enseignement.

2.4 Division organique 18 – Aide sociale spécialisée

Cette division organique n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

2.5 Division organique 19 – Enfance

Mme Bertouille rappelle que lors de la discussion du contrat de gestion, il avait été précisé concernant le fonds social européen que des mesures entreraient en vigueur au mois de juin 2008. Elle demande des précisions.

Par ailleurs, elle précise que l'article 119 du contrat de gestion prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme de formation triennal dans le courant du 1er semestre 2008. Elle demande des précisions.

L'AB 621.01 enregistre une augmentation significative de son crédit. Elle demande des précisions.

L'AB 632.00 et l'AB 632.03 enregistrent une augmentation significative de leur crédit respectif. Elle demande des précisions.

A propos de l'informatique, elle fait les constatations suivantes :

— l'AB 650.03 – Informatique acquisition – passe de 21.000 € à 370.000 € ;

— le crédit prévu pour le matériel « acquisition » augmente ;

— l'AB 640.05 – Fonds informatique – enregistre une augmentation de 10.000 € ;

— lorsque les totaux sont effectués au niveau du fonds informatique, une diminution apparaît.

Elle demande des précisions.

Concernant l'informatisation des milieux d'accueil et des consultations, elle souhaiterait obtenir des précisions sur le suivi des projets et des programmes qui ont été mis en œuvre par l'ONE.

Par ailleurs, elle déclare que la Région wallonne avait mis en place un projet d'accueil via Internet. Elle demande des précisions.

L'AB 750.07 – Contribution autres pouvoirs publics – enregistre une diminution de 50.000 €. Elle demande la justification.

A l'AB 632.11 du Fonds Cigogne II – Milieux d'accueil à domicile – elle rappelle qu'au budget initial 2007, un crédit de 962.700 € était inscrit et au budget ajusté 80.000 € ; au budget initial 2008, un crédit de 943.000 € est inscrit et au budget ajusté 75.000 €. Elle souhaiterait obtenir une justification sur cette diminution.

Elle déclare que le comité subrégional de l'ONE enregistre tous les mois plusieurs fermetures de milieux d'accueil. Elle s'interroge, dès lors, sur l'évolution du nombre réel d'ouverture de places en Communauté française.

M. Calet demande à la ministre, par rapport au nouveau contrat de gestion, des précisions sur les actions qui seront menées au 2ème semestre.

M. du Bus de Warnaffe déclare que son groupe a constaté une augmentation du budget ajusté résultant de l'indexation d'une série de charges supplémentaires et de différentes nuances apportées par la ministre. Etant donné que le nouveau contrat de gestion de l'ONE a été examiné en commission il y a peu de temps, son groupe n'a pas de précision supplémentaire à demander.

M. Galand demande s'il existe une adaptation budgétaire en vue de répondre au défi énergétique.

Par ailleurs, il relève que les crédits relatifs aux contrats de programme et à la recherche scientifique augmentent. Il demande des précisions.

Concernant la lutte contre le diabète, il demande si l'ONE a une approche spécifique en la matière. Par ailleurs, il souhaiterait obtenir des précisions sur le plan « emploi » au sein de l'ONE.

M. Yzerbyt souhaiterait obtenir des précisions concernant le « mali » résultant de l'acquisition de deux cars sanitaires. Il demande si le « mali » est bien couvert par une reprise de réserve.

2.5.1 Réponses des représentants de l'ONE

M. Parmentier, Administrateur général de l'ONE, déclare qu'il est possible qu'un nouvel ajustement intervienne en fonction des décisions prises au niveau du fonds social européen et du transfert éventuel des moyens suite à l'éventuelle disparition du FESC au niveau fédéral.

A propos de la formation du personnel, il précise que le plan triennal 2008-2011 a, sur proposition de l'ONE, été adopté par la ministre.

Il souligne que ce programme est décliné en plan annuel ; deux cycles de formation reprenant une série de modules ont été confiés à des opérateurs ayant postulé.

Pour l'accueil des 0-3 ans, le programme triennal a été adopté ainsi que l'agrément et le subventionnement des opérateurs ; des brochures ont été adressées aux milieux d'accueil et aux intervenants, accueillantes et puéricultrices afin de pouvoir programmer les formations pour l'année 2008-2009.

Concernant l'accueil des 3-12 ans, le Conseil d'administration de l'ONE a récemment adopté une proposition d'avis pour l'agrément des opérateurs par la ministre. Il a également été prévu, dans l'hypothèse de l'agrément de ces opérateurs, une répartition des moyens entre ces opérateurs pour le programme 2008-2009. Les brochures sont prévues pour le début du mois de septembre.

A propos de l'AB 621.01 – Loyers locaux et charges – il apporte les précisions suivantes :

Le Conseil d'administration de l'ONE a récemment décidé de louer de nouveaux locaux pour implanter le magasin de l'ONE. Il s'agissait d'organiser de manière plus rationnelle le magasin et d'apporter ainsi une solution à la problématique du stockage des archives suite au manque de locaux.

Par ailleurs, de nouveaux locaux pourraient aussi être acquis. Cette hypothèse permettrait d'héberger le Comité subrégional de Bruxelles, « l'ONE-adoption », ainsi qu'une partie des services de l'administration centrale.

Concernant l'informatique, il précise que l'ET-NIC, dorénavant, facture à l'ONE le matériel. Un transfert des crédits est intervenu ; le crédit à l'AB 621.02 – Location de matériels informatiques – a

diminué et les crédits relatifs à l'acquisition de matériels informatiques ont augmenté parallèlement.

A propos du fonds informatique, il signale que la Région wallonne a pris contact avec la Communauté française et l'ONE en vue d'examiner la possibilité de reprendre l'initiative qu'elle avait prise concernant le portail d'accueil pour l'enfance.

Cette demande doit être examinée en profondeur sur la capacité, au niveau strictement informatique, de pouvoir reprendre ce portail. Il a été prévu 10.000 € dans le fonds informatique pour pouvoir réaliser cette recherche. L'inscription dans ce fonds se justifie en raison de la durée de la recherche qui pourrait s'étaler sur deux années.

Par ailleurs, il précise que deux applications sont en cours de finalisation à l'ONE :

- la première intitulée « GIMA-GEST » concerne l'informatisation de la gestion financière pour les milieux d'accueil 0-3 ans ;
- la deuxième intitulée « ATL-AS » concerne l'informatisation des services liés aux centres de vacances, aux écoles de devoir et à l'accueil extrascolaire.

En ce qui concerne le crédit à l'AB 632.11 du Fonds Cigogne II – Milieux d'accueil - il précise que l'augmentation du nombre d'accueillantes est moins élevée que ce qui avait été programmé. Pour les milieux d'accueil collectif, il déclare que la finalisation du plan n'est pas remise en cause, même s'il existe actuellement des retards dans les programmations.

Concernant les actions prévues dans le contrat de gestion et qui seront mises en œuvre prochainement, il apporte les précisions suivantes :

- la finalisation de la programmation du volet I et II ;
- l'engagement, à partir du 1er juin 2008 et le 1er janvier 2009, de nouveaux agents TMS. Ceux-ci seront chargés de renforcer tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement des familles, notamment les consultations prénatales et pour les enfants, ainsi que les services de liaison.

A propos des réponses aux défis énergétiques, il déclare qu'un certain nombre de véhicules doivent être remplacés. L'ONE sera attentive, lors de l'achat, aux conditions spécifiques liées à la non pollution.

Par ailleurs, il précise que l'ensemble des crédits ont été indexés en vue de prendre en compte

l'augmentation du coût énergétique.

Concernant le recrutement d'un éco-conseiller, il déclare que le Conseil d'administration de l'ONE du 9 juillet aura l'opportunité de le recruter. Il sera associé à l'ensemble des choix que l'ONE devra opérer en vue de répondre aux défis énergétiques.

En ce qui concerne l'augmentation du crédit à l'AB 632.21 – Contrats programmes et recherches scientifiques – il donne les précisions suivantes :

- la mise en œuvre du référentiel lié au soutien à la parentalité qui doit débiter en 2008 ;
- le développement de modules de formation en matière de soutien à la parentalité à destination des professionnels ;
- le développement d'une recherche sur l'équilibre financier et la viabilité des maisons d'enfants. Cette initiative permettra de mieux soutenir la création de maisons d'enfants et des milieux d'accueil non subventionnés.

A propos du plan « emploi », il précise que celui-ci est lié au nouveau contrat de gestion et donc à l'engagement de nouveaux agents à l'ONE.

Ce plan « emploi » est respecté ; environ 30 équivalents temps plein TMS ont été ou seront prochainement recrutés ; d'ici au 1er janvier 2009 d'autres recrutements seront prévus pour les périodes ultérieures.

Par ailleurs, l'Office a eu l'opportunité de recruter 19 nouveaux agents sur le Maribel 5bis en vue de renforcer les services décentralisés et de l'administration centrale.

A propos du « mali », il précise que celui-ci est entièrement couvert par la reprise de la réserve spéciale charroi. Il ajoute qu'il s'agit d'une procédure obligatoire.

Concernant l'augmentation du crédit à l'AB 632.00 – Prévention médico-sociale consultations – Mme Desmet, collaboratrice à l'ONE, précise qu'elle résulte uniquement de l'application des nouveaux indices et des indexations.

A propos de l'augmentation du crédit à l'AB 632.03 – Actions enfants maltraités – elle souligne qu'elle résulte, d'une part, de l'indexation de la quote-part du non marchand et, d'autre part, de la sous estimation de l'impact de la dérive barémique lors de l'élaboration du budget initial 2008.

Pour la diminution du crédit à l'AB 750.07 – Contribution autres pouvoirs publics – elle précise que lors de l'Exercice 2007, la Région wallonne

avait versé une cinquantaine de milliers d'euros en trop dans le cadre des subsides APE. Elle ajoute que la Région wallonne opérera une diminution correspondante lors des liquidations pour l'année 2008.

2.5.2 Réponses de la ministre

La ministre déclare que la Région wallonne et la Communauté française ont adopté récemment la liste des projets retenus, y compris dans le secteur de la petite enfance.

Elle précise que cette liste doit encore être approuvée par le gouvernement de la COCOF. Elle apporte les précisions suivantes :

Au niveau « convergence Hainaut », un montant d'environ 1,9 million d'€ est accordé pour une durée de trois ans et trois mois. Ce montant correspond à 12 projets dont certains concernent des projets mixtes avec des enfants porteurs de handicaps.

Environ 2,3 millions d'€ sont prévus pour les autres régions de la Communauté française. Ce montant correspond à 18 projets dont certains concernent des projets mixtes avec des enfants « porteurs de handicaps ». Elle précise que le travail de sélection a été réalisé sur base d'une série d'avis dont notamment l'ONE.

A propos de la lutte contre le diabète, elle déclare que le plan « Attitudes saines » peut être résumé de la manière suivante : « manger mieux et bouger plus », une série d'actions concrètes concernent directement l'ONE et notamment en matière du personnel à propos des repas.

Elle déclare que la prévention du diabète et des maladies cardio-vasculaires consiste, en premier lieu, à mener une stratégie en matière d'alimentation saine et d'activité physique.

2.5.3 Répliques

Mme Bertouille souhaiterait obtenir la fixation d'un délai sur la réflexion actuellement en cours relative à la problématique des maisons d'enfants.

Concernant les consultations, elle rappelle que le nouveau contrat de gestion prévoit une évaluation. Elle souhaiterait obtenir un délai pour la réalisation de cette évaluation.

Concernant les maisons d'enfants, **la ministre** rappelle les réalisations depuis le début de la législature :

- 1.177 places ont été financées ; les places SAS 1 et SAS 2 ;
- des conventions ont été passées par la Communauté française avec la Région wallonne et la Région bruxelloise afin de permettre des aides à l'emploi pour les maisons d'enfants ;
- certaines maisons d'enfants sont plus subventionnées que des crèches des milieux subventionnés ;
- des aides à l'équipement ont également été apportées.

Par ailleurs, elle déclare qu'elle est favorable à une révision de la réglementation permettant à des maisons d'enfants de 9 places d'exister. Elle précise que les maisons de 9 places ne sont pas viables sur le plan financier.

Mme Bertouille rappelle que l'article 79 du nouveau contrat de gestion prévoit une analyse du secteur des maisons d'enfants et un plan d'actions en vue de le promouvoir. Il s'agit d'une excellente initiative et elle est convaincue que le secteur doit être soutenu autrement.

3 Votes

Conformément à l'article 49, §5 du règlement, la commission recommande par 9 voix contre 3 et 1 abstention, l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008, par tim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent avis.

Le rapporteur,

Le Président,

C. BERTOUILLE

P. GALAND

ANNEXE

A.B. 33.02.24 - Prévention SIDA

2008	1.872.000,00 €	1.866.903,30 €
SIREAS	Prévention sida et autres IST chez les migrants	1/3 201.846,00
Observatoire socio-épidémio du sida et sexualités	Programme pluriannuel de recherche en Promotion de la Santé	2/3 188.032,30
Espace P	Prévention du sida et des ist en milieu de prostitution	2/3 208.425,00
Aide Info Sida	Promotion de la Santé et prévention du sida	2/3 42.000,00
ICAR Wallonie	Prévention sida en milieu de prostitution	3/3 62.000,00
Coordination Sida Assuétudes Namur	Programme de prévention Sida	3/4 75.000,00
Modus Vivendi	Prévention du sida et réduction des risques liés à l'usage des drogues	3/5 255.000,00 Ces dossiers sont en cours de procédure budgétaire.
Ex Aequo	Programme de lutte contre le sida	207.000,00
Plate-forme Prévention Sida	Programme et campagnes 2008	400.000,00
Sida MST - Charleroi/Mons	Programme de prévention du VIH, en particulier mieux défavorisés, par technique du travail de proximité et utilisation des relais	90.000,00
SES Huy	Budget demandé: 112.000€ / Budget accordé à ce jour:	50.000,00 Ces dossiers sont en
Sidaction au pays de Liège	Programme pluriannuel de prévention du SIDA et IST	87.600,00 cours d'instruction.
2007	1.872.000,00 €	1.934.057,30 €
ICAR	Prévention sida en milieu de prostitution	2/3 62.000,00
SIREAS	Promotion de la Santé et prévention sida chez les migrants	3/3 186.000,00
Coordination Sida Assuétudes Namur	Programme de prévention Sida	3/4 75.000,00
Sida MSt Charleroi - Mons	VIH au sein des publics défavorisés	1/1 85.000,00
Espace P	Prévention du sida et des ist en milieu de prostitution	1/3 208.425,00
Ex Aequo	Prévention sida	1/1 205.000,00
Observatoire socio-épidémio du sida et sexualités	Programme pluriannuel de recherche en Promotion de la Santé	1/4 188.032,30
Plate-forme Prévention sida	Programme d'actions et de Promotion de la Santé	2/3 490.000,00
Modus Vivendi	Prévention du sida et réduction des risques liés à l'usage des drogues	3/5 255.000,00
Service Education pour la Santé	Projet de prévention sida - hépatites - IST	3/3 50.000,00
Sidaction au Pays de Liège	Programme pluriannuel de prévention du Sida et des Ist en région liégeoise	87.600,00
Aide Info Sida	Promotion de la Santé et prévention du sida	42.000,00

A.B. 33.02.25 - Problématiques émergentes et projets pilotes

Féd. Centres plann fam	Education sexuelle et affective dans les écoles	3/5	150.000,00	
FLCPF	Sex and Co	2/3	50.000,00	
FUNDP	Sexualité des personnes handicapées physiques		120.000,00	Dossier en cours d'instruction

33.06.15 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse

FUSL	Recherche Mena		6.000,00	
CFIP	Recherche formation Etat danger		49.000,00	
Recherche ASCLA			48.000,00	
Recherche écrit SAJ/SPJ Tournai	Préparation et communication des écrits professionnels en SAJ/SPJ pour un meilleur accès aux jeunes et aux familles		33.000,00	
Vent debout	Recherche sur les sports aventures et séjours de rupture.		40.000,00	